

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTSALVY**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 MARS 2013**

Le Conseil communautaire s'est réuni le lundi 4 mars 2013 à la salle des fêtes de Montsalvy, sous la présidence de M. Jean BONNET.

Date de convocation : 25 février 2013

Etaient présents : *(les délégués suppléant des conseillers titulaires sont portés en italique)*

Mesdames et Messieurs : Edouard de BONNAFOS, Michel MERCADIER, Michel CASTANIER, Marie-Jeanne LEYBROS, Jean BONNET, Bruno CAZARD, Michel MONIER, Henri MEYNIEL, André VAURS, *Pascale DUQUESNE*, Marie Antoinette DELAVault, Jean-Claude MUET, Georges DELPUECH, Pierre SIQUIER, Raymond FROMENT, Louis FOURNIER, Annie PLANTECOSTE, André PERIER, *Daniel ANADON*, Nicolas CAYRON, Michel MERAL, Jean-Louis LAROUSSINIE, Jean-Claude CASTANIER, Pierre MONTARNAL, Chantal DELOUVRIER, Robert CROS, Bernadette LALANDE, Jean-Louis RECOUSSINES, Bernard DULUARD.

Etaient aussi présents des membres suppléants, sans voix délibérative : Messieurs : Jean-Pierre LISSORGUES, Christian GUY, Claude DELMAS, David ERNEST, David BRUEL, André de FELIQUIER

Secrétaire de séance : M. Nicolas CAYRON

### **1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 JANVIER 2013 :**

Le Président propose d'approuver le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2013, document publié en mairies et adressé à l'ensemble des délégués titulaires et suppléants votants. M. Jean-Claude MUET conteste la toute dernière partie, précise qu'il n'a pas remis en cause le paiement des fermages, mais souhaitait connaître si les impôts fonciers sur ces terrains étaient payés par les fermiers. Il constate donc que le compte-rendu était inexact et, toutefois, affiché dans les mairies. Il reproche la non-réponse au mail adressé à la Directrice au sujet de la publication des comptes-rendus, laquelle explique qu'elle a donné une réponse orale à Mme le Maire de Ladinhac lors du bureau des Maires du 25 février dernier, le mail étant signé : la mairie.

**Le Conseil communautaire, à la majorité, (1 voix contre), approuve le compte-rendu de la séance du 4 mars 2013.**

### **2/ VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 :**

M. Georges DELPUECH, premier Vice-président, présente les comptes administratifs 2012. Chaque délégué dispose des copies des Comptes administratifs. De plus, ces comptes sont présentés en comparatif avec 2011 au moyen d'un diaporama (**annexe**)

**A. TRANSPORTS SCOLAIRES :** M. G. DELPUECH explique que la différence d'environ 13 000 € sur les dépenses de fonctionnement s'explique par le fait que sur l'année 2012, est comptabilisée l'année scolaire 2011/2012 au cours de laquelle la Communauté de communes a remboursé 17.5 % au Conseil général alors qu'auparavant (2011), elle remboursait 25%. Il explique aussi que l'excédent de 4655.76 € s'explique par le fait qu'en 2012, l'aide départementale à l'emploi d'un montant de 4000 €, a été perçue 2 fois (année 2011 et 2012). Il précise que la communauté de communes a participé aux frais de transports à hauteur de 39 000 €.

Le Président précise qu'ainsi, les recettes se partagent entre la Communauté de communes et les parents.

**B. SPANC :** M. G. DELPUECH explique que le cumul réalisé permettra d'assumer les dépenses du service pendant les périodes sans visites d'installations.

**C. ORDURES MENAGERES :** M. G. DELPUECH explique que l'augmentation en section d'exploitation est essentiellement due à la gestion du tri sélectif, effectuée en groupement avec deux autres communautés de communes. Il explique que le résultat global de 89 000 € s'explique par un écart de FCTVA non prévu au BP et des investissements non réalisés.

**D. BUDGET PRINCIPAL :** Il explique l'augmentation des charges salariales de 58 000 €, indique l'augmentation de remboursement de salaire de 19 000 € venant en déduction, précise que l'emploi de technicien, rémunéré sur le budget principal, ne l'avait été que deux mois l'an passé. Le différentiel est dû à l'embauche en plus grand nombre d'animateurs.

En dépenses de fonctionnement, le Président explique que le chapitre 014-atténuation de produits, regroupe les compensations TP reversées aux communes et FNGIR d'un montant de 297 463 €.

En recettes de fonctionnement, M. G. DELPUECH explique que le compte 70 – produits des services, porte les recettes du Pont bascule, de la billetterie culture, des aires de camping-car, de la redevance ASV'OLT.

A la fin de la présentation, le Président sort de la salle.

M. Georges DELPUECH, Président de séance, demande au Conseil communautaire de délibérer quant aux comptes administratifs 2012. Il est précisé que le Compte administratif de la Zone d'activités, qui n'enregistre aucune dépense et aucune recette, doit être voté aussi.

**Le Conseil communautaire, à la majorité des membres présents, (27 voix pour et 1 abstention), vote les comptes administratifs 2012.**

### **3/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION :**

M. Georges DELPUECH expose que les chiffres portés au compte de gestion établi par le Trésorier ont été vérifiés et sont en adéquation avec ceux portés aux comptes administratifs 2012. Il demande au Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion 2012.**

### **4/ AFFECTATION DES RESULTATS :**

M. Georges DELPUECH présente les affectations de résultats 2012 qui se résument ainsi :

#### **A. TRANSPORTS SCOLAIRES :**

Excédent de fonctionnement 2012 à reporter en recettes de fonctionnement 2013 : 4 655.76 €

#### **B. SPANC :**

Excédent d'investissement 2012 à reporter en recettes d'investissement 2013 : 6 988.10 €

Excédent de fonctionnement 2012 à reporter en recettes de fonctionnement 2013 : 20 017.88 €

#### **C. ORDURES MENAGERES :**

Déficit global d'investissement 2012 : 5 198.51 €

Excédent de fonctionnement 2012 : 94 778.18 €

Affectation du résultat en 2013 : 5 198.51 €

Report en recettes de fonctionnement : 89 579.67 €

#### **D. BUDGET PRINCIPAL :**

Déficit global d'investissement 2012 : 288 474.72 €

Excédent de fonctionnement 2012 : 404 972.97 €

Affectation du résultat en 2013 : 288 474.72 €

Report en recettes de fonctionnement : 116 498.25 €

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (28 voix pour et 1 abstention), décide l'affectation des résultats 2012 telle que présentée.**

Le Président explique que le résultat affiché au budget OM provient de la réhabilitation de la décharge d'ordures ménagères qui a coûté moins que prévu. Il constate aussi que le Tri Sélectif génère des dépenses et des recettes plus importantes, ce qui prouve que dans l'ensemble on trie plus. Ceci permet d'éviter les augmentations de tarifs ordures ménagères. Il demande aux Maires de continuer l'incitation au Tri.

### **5/ PROJET DE TERRITOIRE 2013-2014 :**

Le Président expose qu'il y a lieu de travailler sur le Projet de Territoire. Il rappelle l'information faite aux Maires à ce sujet par envoi de la copie de la circulaire du Conseil général. Il fait le rapport suivant :

#### **RAPPEL DES REGLES :**

➤ Principe.

Suppression de la distinction entre ligne sectorielle (LS) et enveloppe de développement territorial (EDT)

Création d'un fonds unique d'intervention (FIL)

➤ Montant de l'enveloppe FIL.

390 000 € pour la période 2013-2014.

➤ Opérations éligibles au titre du FIL.

Différentes thématiques sont fléchées :

Activité/emploi ; services ; habitat ; transition énergétique ; solidarité sociale/santé.

20 % maximum de l'enveloppe pour des dépenses de fonctionnement (études, aides à l'emploi, manifestations).

➤ Taux d'intervention.

2 hypothèses :

.L'opération entre dans le cadre d'un dispositif reconnu au titre du guide classique des aides du CG : les taux et modalités sont alors définis.

.L'opération n'entre pas dans ce cadre mais est éligible au FIL (thématique fléchée) : taux de 30 %

Si la maîtrise d'ouvrage est communale : taux de 25 % avec un fonds de concours communautaire de 5 %

Dans les 2 hypothèses (sauf dispositifs hors FIL), que la maîtrise d'ouvrage soit communautaire ou communale, le financement inscrit au PDT est décompté de l'enveloppe FIL attribuée à la Communauté de communes.

➤Gestion du projet.

Considérant le montant de l'enveloppe et la durée du projet, il s'agit de définir un projet recentré sur un nombre limité d'actions.

Le PDT doit essentiellement reposer sur des actions communautaires.

Un avenant pourra être signé mais sans inscription de nouvelles actions, c'est-à-dire uniquement pour préciser ou corriger une action déjà inscrite (par exemple, corriger un plan de financement au vu des conclusions d'une étude).

Une action abandonnée ne permet pas un report ou redéploiement des crédits.

QUELQUES DISPOSITIFS PARTICULIERS :

➤Aides à l'emploi.

3 emplois maximum

Domaines : eau, transport, CEL

Pour la Communauté de communes : transport, CEL

➤Manifestations.

2 modalités de financement :

.Les manifestations relevant de la catégorie «manifestations économiques et touristiques» : financements non déduits du FIL.

Sur le territoire : Fête des paniers, Fête du porc de montagne, Fête de la noix.

.Les autres manifestations : financements au titre de la DAC.

➤Volet culturel : hors FIL.

➤Habitat.

Les dispositifs applicables au projet précédent sont maintenus à titre transitoire, avant intégration au SCOT.

20 % (avec des plafonds variables selon la nature de l'opération), 25 % si fonds de concours de la Communauté de communes de 5 %

➤Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) :

Randonnée, activités et sites de pleine nature...

Financements hors FIL.

CALENDRIER :

15 mars : présentation de la 1<sup>ère</sup> mouture du projet.

mi-avril : retour des services du CG sur cette 1<sup>ère</sup> mouture

15 mai : projet arrêté

28 juin : délibération du CG

VOLET OPERATIONNEL (en l'état) :

Le Président expose que l'on pourrait proposer les actions suivantes :

→DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

➤Volet ZA.

Aménagement d'une pépinière d'entreprises et/ou espace de services pour les entreprises :

Faciliter la création d'entreprises ou l'installation de nouvelles entreprises ;

Réalisation de ce type notamment sur la zone d'Ydes ;

Le dimensionnement et le profil doivent être définis ;

Taux : 20 % (plafond de 50 000 sur 3 ans).

➤Volet tourisme.

*Base de canoë, Vieillevie :*

Obtention du label tourisme et handicap.

Taux : 20 %

*Réhabilitation du camping à Cassaniouze (projet communal) :* Le Président précise que l'on avait financé l'étude.

Pas de financement pour le curage du plan d'eau.

Aide pour le camping, uniquement si accession au classement 3 étoiles.

*Hébergement touristique à Leucamp (projet communal) :*

Une étude de faisabilité doit être réalisée. L'étude peut être inscrite au projet. Elle est financée à 40 %

Inscription des travaux ?

Le taux d'aide est fonction de la nature de l'opération.

→HABITAT

➤Logements publics (projets communaux).

2 logements à Montsalvy

2 logements à Ladinhac

Pour Ladinhac, la demande d'autorisation d'engagement anticipé est envoyée, le commencement d'exécution de l'opération (ordre de service) doit être différé en conséquence.

➤Eco-quartier à Prunet (projet communal).

Financement au titre de la ligne lotissement :  
25 % CG (4 000 maximum par lot)  
5 % de fonds de concours (800 maximum par lot)

Le Président revient sur les lotissements communaux ; l'état des disponibilités est le suivant. Il précise qu'à Labesserette, il est en cours d'aménagement.

	réalisés	vendus
Calvinet	7	4
Cassaniouze	7	4
Junhac	6	2
Labesserette	7	
Lacapelle	6	2
Ladinhac	5	3
Teissières	10	0

➤ Opération programmée : PIG, OPAH.

L'objectif peut être, par exemple, d'aider la réhabilitation de logements vacants afin de renforcer l'offre locative.

Les conditions de financement par le CG sont à vérifier (études, animation...).

Il convient, le cas échéant, de se rapprocher de l'ANAH.

→ SERVICES

➤ Micro-crèche.

Une étude doit définir le besoin sur le territoire.

Taux : 15 % sur travaux

➤ Ecole de Montsalvy, remplacement du réseau chaleur (projet communal).

Plan bois énergie et développement durable.

Le dossier est déjà engagé, aide de 11 565 (dépense éligible de 95 500)

Le projet doit être inscrit au PDT. Une demande d'autorisation d'engagement anticipé a été envoyée.

M. Michel MERAL explique qu'il a travaillé avec le CAUE pour aménager un lotissement « responsable » : moins de consommation d'espaces agricoles, moins de voirie, garages non contigus. Le projet sera défini par Logisens sur concours d'architecture estimé à 10 000 €. Ce lotissement doit comprendre 7 logements avec mixité sociale et 3 logements locatifs.

En ce qui concerne la mini-crèche, il précise que l'ADMR doit réaliser une étude pour définir le besoin, puis le cas échéant, l'incidence sur le travail des assistantes maternelles et l'implantation.

Pour le camping de Cassaniouze, M. Michel CASTANIER explique que les critères de classement ont été revus, et qu'il souhaite le classement 3 étoiles de son camping. Pour cela, la baignade doit être aménagée. Le projet de curage du plan d'eau nécessaire ne peut être retenu sur le projet de territoire. La commune de CASSANIOUZE étudie ce dossier et donnera les éléments nécessaires pour le Projet de Territoire.

Pour le projet de Leucamp, Mme Annie PLANTECOSTE explique que la commune souhaite réhabiliter son presbytère, y installer un commerce et y aménager des chambres d'hôtes. Dans un premier temps, elle veut faire réaliser une étude de faisabilité. Le projet sera réalisé ou non, au vu des conclusions de l'étude.

M. Jean-Louis LAROUSSINIE demande si les prochaines élections cantonales, avec redécoupage des cantons, aura une incidence sur le Projet de Territoire. Le Président lui rappelle que ce contrat prend fin, en décembre 2014.

M. Jean-Claude MUET demande si, dans le cadre de l'optimisation du temps d'occupation du centre de Loisirs, il est possible d'y installer la pépinière d'entreprises.

Le Président répond négativement. M. Michel MERAL donne pour exemple une société d'informatique, hébergée sur la zone de Vic Sur Cère, pendant 2 ans, moyennant un loyer de 400 € par mois.

## **6/ QUESTIONS DIVERSES :**

➤ ANNULATION D'UNE FACTURE SPANC :

Le Président demande l'annulation d'une facture SPANC de décembre 2012 en raison d'une double facturation.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'annulation d'une facture SPANC 2012 de 100 €.**

➤ **AUTORISATION DE SIGNATURES AU PRESIDENT :**

Le Président expose que des servitudes de passage sont consenties à ERDF pour l'enfouissement de la ligne haute tension, à Peyrot, sur les terrains communautaires et sur une partie longeant la route départementale, et sur le terrain de la zone d'activités.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer les actes portant établissement de servitudes à ERDF.**

Le Président rappelle le marché de Maîtrise d'œuvre des travaux de sécurisation de l'AEP confié au groupement de bureaux d'études DEJANTE et AURELANT 15. Le marché portait la répartition des honoraires à payer à ces deux sociétés. Aujourd'hui, les bureaux d'études souhaitent modifier cette répartition. Le Président précise que ceci ne modifie pas le montant total du marché, mais un avenant est toutefois nécessaire.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant au marché de Maîtrise d'œuvre.**

➤ **RYTHMES SCOLAIRES :**

Le Président explique qu'à ce jour, les écoles de Sansac Veinazes-Labesserette, de Cassaniouze, de Ladinhac, de Junhac, de Calvinet, de Lafeuillade en Vézie et de Lacapelle del Fraisse pratiqueront dès la prochaine rentrée scolaire, la périodicité hebdomadaire de 4,5 jours. La commune de PRUNET a décidé d'attendre la rentrée 2014. Les communes de Teissières Les Boulies et Leucamp, pour leur regroupement pédagogique, ne se sont pas prononcées définitivement, mais attendront vraisemblablement la rentrée 2014.

Le Président rappelle le problème que pose l'organisation de l'animation quotidienne pendant 45 minutes. Il explique qu'il a compris dans les propos de l'Inspectrice, que l'important, dans un premier temps, était de modifier le rythme scolaire, et que l'on pouvait se donner l'année pour réfléchir à l'organisation des animations.

Mme Annie PLANTECOSTE s'interroge sur l'occupation des élèves pendant l'animation périscolaire, explique que si ces animations ne sont pas mises en place, et notamment pour les enfants restant en garderie le soir, le temps d'inactivités sera trop long. Elle demande une réflexion en Conseil communautaire afin d'organiser des animations périscolaires de qualité, prenant en compte un encadrement raisonnable des élèves et faisant appel à des intervenants compétents.

M. Michel MONIER parle des horaires de sortie de l'école, modifiant les horaires de ramassage scolaire. M. Jean-Marc ARNAL dit qu'il convient d'organiser la journée de façon à respecter les horaires du transport scolaire notamment lorsqu'il y a enchaînement de circuits.

M. Nicolas CAYRON demande s'il y aura un transport organisé le mercredi midi vers le Centre de Loisirs. Le Président répond négativement. M.M.MERAL précise que les nouveaux rythmes scolaires impacteront le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs, quid des mercredis. M. N. CAYRON demande si le nombre de personnes encadrant les enfants lors des animations scolaires sera le même qu'à l'Accueil de loisirs. M. André PERIER répond que l'encadrement sera à l'appréciation des Maires.

**Fait à MONTSALVY le 7 mars 2013**

Ont signé, Messieurs Jean BONNET, Président, et Nicolas CAYRON, secrétaire de séance.